

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

SEANCE DU SAMEDI 13 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize juin à 18h, les membres du Conseil d'Administration du CIAS se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 05 juin 2026	Date d'affichage : 30 juin 2026
------------------------------------	---------------------------------

Membres en exercice : 16	Membres présents : 8
Procurations :	Nombre de votes : 8
Pour : 8	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - DURASTANTI Jules-François GIULY Martin - MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI FILIPPI Ghislaine - POITAU PAOLINI Ivan - TADDEI Laurence

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES :

MEMBRES ABSENTS :

OBJET : Élection du Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corinne ANGELI, membre du Conseil d'Administration, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-6 ;

Vu l'article 6 des statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale, prévoyant que le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président parmi les membres élus issus du conseil communautaire ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Après appel à candidatures et déroulement du scrutin,

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE des résultats suivants :

- Nombre de membres en exercice : 16
- Nombre de votants : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 8
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :

Ont obtenu :

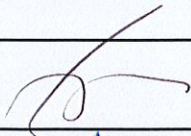
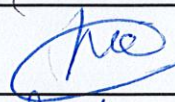
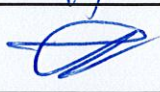
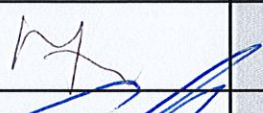
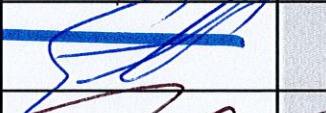
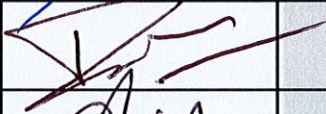
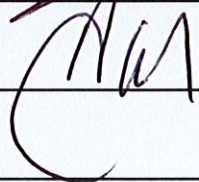
- Mme PIETRI Ghislaine : 8 voix

Est élu(e) Vice-Président(e) du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

Mme PIETRI Ghislaine

DIT que le Vice-Président préside les réunions du Conseil d'Administration en l'absence ou en cas d'empêchement du Président et exerce les délégations qui lui sont confiées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

OBJET : Élection du Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
Pietri	X					
Durakali	X					
na Aeos-bakalacci	X					
Finly	X					
Taddei	X					
Paolacci	X					
Giacchini	X					
Portan Pochini	X					
Alexandru Anthony	X					

NOMBRE DE VOTANTS :

POUR :

CONTRE :

NULS :

ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,
Le Président du conseil d'administration,